



**« LES CONSEQUENCES DE LA CRISE FINANCIERE  
POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :  
LE PRINCIPE DE LIBRE ADMINISTRATION REMIS EN CAUSE  
PAR LEUR SITUATION FINANCIERE ?**

**REGARDS CROISES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERS »**

**JEUDI 6 ET VENDREDI 7 JUIN 2013**

Le conseil général de l'Hérault, le Largotec, laboratoire de recherche sur la gouvernance de la faculté d'administration et d'échanges internationaux de l'université Paris Est-Créteil, et l'IPAG de l'université de Montpellier 1, organisent les 6 et 7 juin 2013, en partenariat avec le CNFPT, la Société Française de Finances Publiques et la Casden, un colloque sur le thème des « conséquences de la crise financière pour les collectivités territoriales » qui aura lieu à Montpellier à pierresvives, *la Cité des savoirs et du sport pour tous*.

En effet, en affectant le secteur bancaire dans son ensemble et en se prolongeant par une crise des dettes souveraines en Europe, la crise financière a eu des répercussions importantes sur l'activité économique internationale. Elle a profondément rebattu les cartes des réseaux de financement public, notamment celui des collectivités territoriales.

En France, avec l'effondrement d'un des principaux établissements financeur des collectivités (banque Dexia) ce sont à la fois les sources de financement à court terme mais aussi à long terme, avec la mise en œuvre prochaine des nouvelles réglementations financières (ratios de liquidité de Bâle III), qui sont remises en question.

Nos voisins sont également confrontés à des difficultés de financement. En témoignent les récents appels de la Catalogne au fonds de liquidité autonome destiné aux régions espagnoles n'ayant plus accès aux marchés financiers.

Ces évolutions donnent une actualité nouvelle à un débat ancien : le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales françaises. Ce dernier est-il compatible avec un élargissement des compétences des collectivités concomitant avec une raréfaction de leurs ressources financières ?

### Jeudi 6 juin 2013

8h45	Accueil café
9h15	Ouverture par André Vezinhet, président du conseil général de l'Hérault
9h45	<b>Ouverture des débats : l'autonomie financière des collectivités en France, en Europe et dans le monde</b> Animation : Philippe Froté, Maître de conférences en sciences économiques, faculté d'Administration et échanges internationaux (AEI), Université Paris-Est Créteil (UPEC)
10h	Louis Gaudreau, professeur à l'école de travail social de l'université du Québec à Montréal. La politique municipale sous l'emprise de la finance
10h40	Professeur Dacri, adjoint aux finances de la province de Turin.
11h20	Jesus Ramos Prieto, Professeur de droit fiscal à l'Université Pablo de Olavide de Séville
12h15	Pause-déjeuner : buffet
13h45	<b>Reprise des débats : quelle définition de l'autonomie des collectivités ?</b> Animation : Cédric Groulier, Maître de conférences en droit public, à l'IPAG et à la faculté d'AEI, Université Paris-Est Créteil et Vincent de Briant, Docteur en droit public, Enseignant à l'IPAG et à la faculté d'AEI, UPEC
14h	Jean-François Picard, agrégé des facultés de droit, professeur de droit public à l'Université Paris-Est Créteil et directeur de l'IPAG de Créteil. Du contrat de stabilité au pacte de confiance et de solidarité.
14h40	Christine Houteer, maître de conférences à l'université de Paris-Est Créteil, directrice des études de l'IPAG et de l'UPEC. La question prioritaire de constitutionnalité : instrument de protection de la libre administration et de l'autonomie financière des collectivités territoriales ?
15h20	Pause-café
15h40	Reprise des débats
16h	Alain Guengant, directeur de recherche honoraire au CNRS. Perspectives d'évolution des concours de l'État et renforcement des péréquations verticales et horizontales.
16h45	Étienne Douat, agrégé de droit public, professeur à la faculté de droit de Montpellier et directeur de l'IPAG de Montpellier. Les ressources des collectivités territoriales. Existe-t-il encore des marges de manœuvre ?
17h30	Clôture des débats
18h à 18h45	Visite du bâtiment pierresvives pour les participants et intervenants (groupes de 20)

### Vendredi 7 juin 2013

8h30	Accueil café
9h	Marcel Guenoun, maître de conférences, institut de management public et de gouvernance territoriale, université Aix-Marseille. Politiques publiques et contrainte financière : quelques tendances et expériences en France et à l'étranger
9h45	<b>Ouverture de la table ronde : la crise menace-t-elle le financement des collectivités locales ?</b> Animée par Catherine Alberti Julien, directrice des finances de la ville de Lyon et Pierre Liszewski, directeur des finances du Département de l'Hérault
10h	Pause-café
10h20	Christian Simon, maître de conférences en sciences de gestion, université Paris Est Créteil, Largotec. Les collectivités territoriales et Dexia, ou comment être prisonnier de son endettement. Une crise sur le modèle des subprimes ?
10h40	M. Roger Martineau, directeur régional de la Banque de France. l'impact des normes de Bale 3, adoptées suite à la crise, sur les conditions de crédit.
11h00	Olivier Damette, maître de conférences en sciences économiques, université de Lorraine, BETA-CNRS. Matthieu Collette, directeur des études chez Finance active. La dynamique des spreads de crédit appliqués par les banques aux collectivités locales françaises : impact de la crise des subprimes.
11h20	Questions
12h00	Clôture des débats
12h15	Visite de pierresvives pour les participants (groupes de 20)

Vous trouverez l'ensemble des renseignements pratiques (programme, fiche d'inscription, plan d'accès, liste des hébergements) et vous pourrez vous inscrire auprès de l'adresse courriel suivante : [pierresvives@cq34.fr](mailto:pierresvives@cq34.fr)

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 MAI 2013.**

Partenaires :

